



Union interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.



Parlement européen



FEDERAL NATIONAL COUNCIL
UNITED ARAB EMIRATES

Session d'Abou Dhabi de la Conférence parlementaire sur l'OMC

**Abou Dhabi (Émirats arabes unis)
25 février 2024**

Organisée conjointement par l'Union interparlementaire et le Parlement européen avec le concours du Conseil national de la Fédération des Émirats arabes unis à l'occasion de la treizième Conférence ministérielle de l'OMC (CM13)

INFORMATIONS PRATIQUES

Lieu

1. La session d'Abou Dhabi de la Conférence parlementaire sur l'OMC, qui se tiendra à l'occasion de la treizième Conférence ministérielle de l'OMC (CM13), à Abou Dhabi, aura lieu dans le Hall 10 du Centre national des expositions d'Abou Dhabi (ADNEC) aux Émirats arabes unis. L'ADNEC est au cœur du Capital Centre, un campus d'événements interconnecté spécialement construit à cet effet. Pour obtenir des informations sur l'emplacement du site, veuillez consulter la page <https://g.co/kgs/7i43mJ>.

2. L'aéroport international Zayed, ou Aéroport international d'Abou Dhabi, est à 20 minutes du Centre national des expositions d'Abou Dhabi (ADNEC).

Date et programme

3. La session parlementaire aura lieu le 25 février 2024 de 9 heures à 18 heures. Le Comité de pilotage de la Conférence se réunira à huis clos le 24 février 2024, de 9 heures à 18 heures.

4. Il est fortement recommandé que les parlementaires fassent partie de la délégation officielle de leur pays à la Conférence ministérielle, afin d'avoir la possibilité d'assister aux événements et aux activités qui se tiendront dans les locaux de la Conférence ministérielle. Les détails concernant ces événements seront communiqués quelque temps avant la date de la Conférence ministérielle.

Participation et inscription

5. La participation à la session d'Abou Dhabi sera régie par les principes généraux énoncés à l'article 2 des [Règles de procédure de la Conférence parlementaire sur l'OMC](#). Cette session s'adresse en priorité aux parlementaires participant aux activités de leur parlement en matière de commerce international, de financement et de développement.

6. En règle générale, les participants à la Conférence parlementaire doivent se rendre à Abou Dhabi en tant que membres de délégations officielles nationales à la Conférence ministérielle.

7. Les participants sont invités à s'inscrire via le lien fourni sur le site web de l'UIP et sont priés de respecter la date limite d'inscription fixée par les organisateurs (9 février 2024).

8. Les participants à la Conférence parlementaire se verront remettre un badge d'accès à la CM13. Ce badge sera valable pour les autres réunions de la CM13, à l'exclusion des lieux de négociation.

9. Les parlementaires et personnels accompagnants qui se rendent à Abou Dhabi sans faire partie de la délégation officielle de leur pays à la CM13 sont responsables de prendre leurs propres dispositions pour le transport et l'hébergement, de même que pour l'obtention d'un visa pour les Émirats arabes unis, si nécessaire.

10. Chaque délégation ne doit pas compter plus de quatre parlementaires. La taille de la délégation du parlement hôte n'est pas soumise à cette limite mais doit néanmoins être subordonnée à la disponibilité de sièges dans la salle de réunion.

11. Les badges/ accréditations pourront être récupérés le 24 février 2024. La procédure de distribution des badges/accréditations pour la CM13 sera communiquée ultérieurement à tous les participants.

12. Des mesures de sécurité strictes seront en vigueur à Abou Dhabi durant la Conférence ministérielle de l'OMC. Seules les personnes dûment accréditées et munies de badges d'accès à la CM13 pourront accéder à la zone qui se situe aux abords de l'ADNEC. L'accès à l'ADNEC fera l'objet de contrôles strictes. Aussi les délégués sont-ils priés de porter leur badge d'identification tout au long de la session et lors des manifestations officielles.

Modalités de travail

13. Les modalités d'organisation de la session seront conformes aux [Règles de procédure de la Conférence parlementaire sur l'OMC](#).

14. Un programme de travail détaillé sera distribué avant la session et publié sur le [site web de l'UIP](#).

15. Tous les points de l'ordre du jour seront examinés en plénière. La session comportera des réunions-débat, des auditions, des présentations d'experts et des débats sur des thèmes de fond. Les débats de fond seront lancés par des rapporteurs qui présenteront leurs documents de travail.

16. La session se voulant essentiellement interactive, les délégués sont priés de s'abstenir de lire des déclarations officielles rédigées à l'avance. Ils sont au contraire invités à prendre part au débat en posant des questions et en faisant de brèves déclarations ou suggestions. Dans la mesure où il n'y aura pas de liste d'orateurs établie à l'avance, l'ordre des interventions et des questions sera arrêté par la présidence.

Document final

17. La responsabilité générale de la préparation du projet de document final incombe à l'hôte, qui désignera le rapporteur de la session.

18. Le Rapporteur établira un avant-projet de document final avec la contribution de l'UIP, du Parlement européen et du secrétariat de l'OMC. Les parlements auront jusqu'au 26 janvier 2024 pour présenter des amendements. Aucun amendement de fond ne sera recevable après cette date. Une liste consolidée des amendements proposés par les parlements et les délégués individuels sera examinée par le Comité de pilotage lors de sa session du 24 février 2024.

19. Les délégués participant à la session d'Abou Dhabi auront la possibilité de présenter sur place, et à titre individuel, des amendements additionnels d'ordre rédactionnel, pour autant que ceux-ci n'aient pas d'incidence sur la teneur ou sur la nature du document. La recevabilité de ces modifications rédactionnelles sera évaluée par le rapporteur.

20. Le projet de document final qui résultera de ses travaux sera présenté par le Rapporteur à la séance de clôture, pour adoption par consensus.

Langues

21. L'interprétation simultanée sera assurée en anglais et en français (langues officielles), et en arabe et en espagnol en tant que langues de travail durant la Conférence. Les documents officiels de la réunion seront établis en anglais et en français seulement.

22. Outre les quatre cabines d'interprétation pour les langues indiquées ci-dessus, l'hôte étudiera la possibilité d'installer jusqu'à trois cabines et canaux d'interprétation supplémentaires à l'usage des délégations qui pourraient venir avec leurs propres interprètes. L'UIP centralisera les demandes d'utilisation de langues d'interprétation supplémentaires et les traitera selon le principe du premier arrivé, premier servi.

Documents

23. Les seuls documents officiels de la session sont le programme, l'ordre du jour, la liste des délégués, les documents de travail établis par les rapporteurs, le projet de document final élaboré par le Comité de pilotage et les notes d'information établies par le Secrétariat. L'OMC pourra éventuellement fournir des documents d'information qui seront remis aux délégués à leur inscription.

24. Les délégués et observateurs qui souhaiteraient diffuser leurs propres documents ou autre matériel se rapportant à l'ordre du jour de la session sont priés d'en informer les organisateurs dès que possible. Les documents doivent être distribués par le biais de codes QR, la Conférence parlementaire étant un lieu écologique (sans papier).

Réceptions officielles

25. Le soir du 25 février 2024, le Conseil national de la Fédération donnera un cocktail de bienvenue en l'honneur des participants. Le cocktail aura lieu à l'ADNEC.

Visas

26. Tous les délégués ayant besoin d'un visa pour pénétrer à Abou Dhabi sont tenus d'en faire la demande suffisamment tôt. L'UIP et le Conseil national de la Fédération ne sont pas en position de faciliter la délivrance des visas d'entrée aux Émirats arabes unis. L'accréditation pour la CM13 ne donne pas automatiquement droit à l'entrée dans les Émirats arabes unis. De plus amples informations sur les exigences en ce qui concerne les visas sont disponibles sur [ce site](#).

Hôtels

27. Il appartient aux délégués de prendre les dispositions nécessaires en ce qui concerne leur transport et leur hébergement. Il y aura peu de chambres d'hôtel disponibles à Abou Dhabi au moment de la Conférence ministérielle de l'OMC. Il est donc recommandé de faire les réservations dès que possible. Les délégués peuvent effectuer leurs réservations de chambres d'hôtel sur [ce site](#).

Compléments d'information

28. Toute demande d'information complémentaire concernant la session d'Abou Dhabi de la Conférence parlementaire sur l'OMC devra être adressée à :

M. Akiyo Afouda
Secrétaire du Comité de pilotage
UIP
Genève, Suisse
Tél.: +41 22 919 41 10
courriel : aa@ipu.org

Conseil national de la Fédération des
Émirats arabes unis
et